NOTAIRES : Me CAROLINE COURTIADE SUCCÈDE À Me JEAN-PIERRE PROHASZKA

Lors de sa récente assemblée générale dite « de printemps », la chambre des notaires du Rhône a procédé à certains changements et notamment au renouvellement de plusieurs de ses membres. Mais c'est surtout l'avènement d'un nouveau président, ou plus exactement d'une présidente, qui constitue le fait majeur de cette assemblée.

C'est en effet Me Caroline Courtiade qui succède à Me Jean-Pierre Prohaszka pour deux années (lire page 73). Elle devient ainsi la seconde femme après Me Yolaine de Marigny (2001-2003) à présider aux destinées de la profession notariale dans le département du Rhône. Elle connait donc parfaitement l'institution, ayant été membre en 2009-2010, rapporteur en 2010-2011 et 1er syndic en 2011-2012. La nouvelle présidente exerce à Lyon en association avec Me Jean-Luc Reyjal, Me Alexandre Thurel et Me Jean-Marc Brun.

© ANGEL SANHUEZA

Me Caroline Courtiade présidera aux destinées de la chambre, installée boulevard des Belges à Lyon

Composition de la chambre des notaires 2013/2014

Président : Me Caroline Courtiade, notaire à Lyon
Vice-président : Me Jean-Christophe Hoche (Villié-Morgon)
1er syndic : Me Louis Bourbon (Lyon)
2e syndic : Me Catherine Girod (Lyon)
3e syndic : Me Christophe Kintzig (Saint-Laurent-de-Mure)
4e syndic : Me Sylvie Nourissat (Sainte-Foy-lès-Lyon)
1er rapporteur : Me Olivier Barlet (Ecully)
2e rapporteur : Me Séverine Girardon (Tarare)
3e rapporteur : Me Gilles Foucherand (Saint-Martin-en-Haut)
4e rapporteur : Me Julie Sève (Givors)
Secrétaire : Me Caroline Prud'homme-Feillens (Brignais)
Trésorier : Me Pascale Bertoni-Olmo (Chazay d'Azergues)
Chargés de mission auprès du président : Me Maud Perret (Vénissieux) et Me Mathieu Gudyka (Vaugneray)
Chargée de communication : Me Marie-Pierre Murat (Villeurbanne)
Chargé des nouvelles technologies : Me Christophe Raymond (Francheville)
Membres : Maîtres Stéphane Alexandre (Caluire-et-Cuire), Eglantine Barbier (La Mulatière), Jean Gambiez (Champagne-au-Mont-d'Or), Cédric Pommier (Lyon) et Cédric Pretet (Villeurbanne).

INTERPROFESSIONNALITÉ AU SALON DES ENTREPRENEURS

Dans le cadre du 10e salon des entrepreneurs, qui se tiendra à Lyon les 12 et 13 juin, avocats, experts-comptables et notaires proposeront gratuitement aux créateurs et dirigeants d'entreprise leur expertise conjointe, sur un stand commun. Cette opération renouvelée, qui permet aux entrepreneurs en devenir de mieux appréhender tous les événements qui jalonnent la vie des entreprises, de la création à la transmission, sans oublier la reprise, le financement, la croissance et tous les projets d'entreprise, prouve une fois de plus l'intérêt d'une interprofessionnalité efficace, sous l'égide de l'API (Association pour la promotion de l'interprofessionnalité). Des réponses concrètes seront apportées aux entrepreneurs, entre autres sur la faisabilité de leurs projets, sur leurs obligations sociales et fiscales, sur le choix du statut (social, fiscal, juridique), sur leur protection sociale et patrimoniale.

■M.G.

Stand 128
Mercredi 12 juin de 12 h 15 à 12 h 45 et jeudi 13 juin de 14 h à 14 h 30 : atelier sur la franchise (état des lieux, enjeux et perspectives), animé par un avocat et un expert-comptable.
Jeudi 13 juin de 11 h 30 à 12 h 45.
Un avocat, un expert-comptable et un notaire proposeront une conférence conjointe : « Reprendre une entreprise : les étapes incontournables ».

INTERNET ET DROIT DU TRAVAIL : NOUVEAUX MODÈLES ?

Depuis sa création en 1974, le cabinet d'avocats Bismuth est orienté vers l'assistance et le conseil des entreprises françaises et étrangères. Le cabinet a pour spécialités Droit des Nouvelles Technologies, Droit de la Santé, Droit International, Droit du Sport. Dans le cadre de son cycle de petits-déjeuners, le cabinet Bismuth organisera, le 20 juin, un débat sur le thème : « Internet et droit du travail : nouveaux modèles ? ». Les nouveaux médias de communication et le développement du Bring Your Own Device (BYOD) impliquent une nouvelle approche d'internet au travail.

Quels enjeux prendre en compte ?

L'utilisation et le contrôle d'internet au travail ; La frontière entre la vie privée et la vie professionnelle ; Un nouveau modèle de charte d'utilisation des systèmes d'information. Identifier les risques et apporter la sécurité juridique nécessaire pour les prévenir, tels seront les thèmes développés par les différents intervenants : Yves-Albert Bismuth, avocat associé, cabinet Bismuth ; Jean-Jacques Duflos, avocat associé, cabinet Europavocats ; Mathieu Martin, avocat associé, cabinet Bismuth ; Michel Roukine, expert judiciaire près la Cour d'appel de Grenoble. Cette manifestation aura lieu de 8 h 30 à 10 h, à l'Hôtel Hilton, 70, quai Charles de Gaulle, Lyon 6e. L'inscription gratuite est obligatoire avant le 14 juin à l'adresse suivante : avocats@bismuth.fr